SEPTEMBRE 2026 – N° 3

CHANGIS-SUR-MARNE

LE PETIT CHANGISSOIS

Les Nouvelles de notre Village



A vos agendas !

- **Le 06 septembre**
 - **Jeux Intervillages** organisés cette année par Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Venez encourager nos petits sportifs sur le terrain de foot de nos voisins.
 - **Forum des Associations**. Vous pourrez rencontrer les associations de Changis-sur-Marne, Ussy-sur-Marne et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux de 13h à 17h sur le même site que les Jeux.
- **Le 26 septembre**
 - **Forum des Commissions de 14h à 17h** dans la cantine de l'école des Tilleuls.
- **Du 02 au 12 octobre**
 - **Fête de la Science**
- **Le 03 octobre**
 - **Dons de mobilier scolaire de 10h00 à 12h00.** Rendez-vous au garage près de la poste.

Pour rappel, nous avons évoqué ces 3 derniers évènements dans des articles du numéro 2 du Petit Changissois.

C'est la rentrée !

Cet été, plusieurs travaux et aménagements ont été faits à Changis.

Au Foyer Rural, un important travail de nettoyage a été réalisé, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, afin d'offrir un cadre agréable et accueillant.

Du côté de **l'école**, plusieurs petits travaux ont également été effectués (installation d'une bande de guidage pour les personnes malvoyantes, réfection du parking et de l'accès à la maternelle, changement de tapis) pour améliorer le confort et la sécurité de tous.

La salle de la **Mairie** est rénovée !

Ces interventions, parfois discrètes mais essentielles, participent à l'entretien et à l'amélioration de notre cadre de vie au quotidien.

La municipalité souhaite à toutes et à tous, petits et grands, une excellente rentrée et une très belle reprise !

Prochains Conseils Municipaux

Jeudi 17 septembre 2026

Jeudi 17 décembre 2026

CIVISME et SECURITE
Petits rappels

Le respect des règles de civisme contribue à la sécurité et à la tranquillité de tous. Concernant nos animaux comme nos loisirs motorisés, quelques règles simples permettent de mieux partager l'espace public.

Les chiens doivent rester sous la surveillance de leur propriétaire. Ils doivent être tenus en laisse sur la voie publique afin d'éviter les accidents, les conflits avec d'autres animaux ou les situations de peur pour les passants. Le propriétaire reste responsable des dommages que son animal peut causer. Les chiens de catégories 1 et 2 sont soumis à des règles encore plus strictes dans les espaces publics.

Concernant **les motos « cross » et les quads non homologués**, leur utilisation sur les routes, chemins et autres voies ouvertes à la circulation publique est interdite. Ces engins sont destinés à des terrains spécialement adaptés, tels que les circuits ou terrains autorisés. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions, notamment une amende, l'immobilisation ou la confiscation du véhicule.

Respecter ces règles, c'est faire preuve de civisme et préserver la sécurité, le calme et la qualité de vie de chacun. Ensemble, adoptons les bons comportements pour mieux vivre dans notre commune de Changis-sur-Marne !

Sondage

Nous remercions vivement tous les changissois qui ont pris le temps de répondre au sondage sur le Café de la Gare. Le dossier va prochainement être étudié par le Conseil Municipal.

Trottinettes électriques, gyroroues et monoroues

Le port du casque et du gilet réfléchissant deviennent obligatoires

Afin de renforcer la sécurité de tous les usagers et face aux nombreux accidents, le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté qui rend obligatoire le port du casque et d'un gilet de haute visibilité pour les usagers d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Parmi les principales obligations :

- Port d'un casque attaché,
- Port d'un équipement rétro-réfléchissant (de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante).
- Vitesse limitée à 25 km/h.
- Une seule personne par engin.
- Utilisation interdite aux moins de 14 ans.
- Les casques audio et écouteurs sont interdits, tout comme la circulation sur les trottoirs (sauf dispositions particulières).

Le non-respect de ces règles est passible d'une amende.

Retrouvez l'ensemble des obligations sur l'affiche ci-dessous.



Pour nous contacter :
lepetitchangissois@gmail.com